



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 octobre 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UNE MESURE LÉGISLATIVE POUR PROTÉGER LES JEUNES VICTIMES DE TRAFIC HUMAIN

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui une mesure législative qui protège les jeunes victimes de trafic humain en accordant de nouvelles protections à ceux qui cherchent à rebâtir leur vie, et qui donne aux tribunaux une nouvelle autorité pour faire en sorte que ces victimes reçoivent l'aide et les traitements dont elles ont besoin.

Ce projet de loi crée une nouvelle disposition sur l'apposition de sceau qui fait en sorte que les dossiers ne puissent être descellés qu'en cas d'utilisation dans un cas contre le trafiquant de la victime, pour ainsi empêcher que les antécédents de celle-ci soient découverts des années plus tard par un employeur potentiel. Un juge peut aussi maintenant accorder le statut de « contrevenant juvénile » aux adolescents reconnus coupables d'un crime, et peut classer de façon conditionnelle un cas non pas comme criminel, mais comme « personne ayant besoin de services ».

« Ces nouvelles protections misent sur notre travail en vue de combattre le trafic humain dans l'État de New York en offrant de nouveaux outils pour aider les victimes à échapper à leur condition et à recommencer, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Je suis fier de ratifier cette mesure législative aujourd'hui, et je félicite le sénateur Lanza et la membre de l'Assemblée Paulin de leur dur travail sur cette importante question. »

Dans la cadre de la nouvelle loi (S.6840/A.8749-A), tous les dossiers touchant à des personnes de 16 à 17 ans doivent être scellés afin d'empêcher un futur employeur de découvrir les antécédents de la victime, les dossiers ne pouvant être descellés que s'il sont requis dans un cas contre le trafiquant de celle-ci.

La deuxième partie du projet de loi classe les victimes à titre d'enfants sexuellement exploités au lieu d'adultes, et leur accorde automatiquement un statut de contrevenant juvénile en cas de réponse à l'accusation ou de verdict par un jury pour faire en sorte qu'elles n'aient pas de dossier criminel. Avec cette partie du projet, il est clair que les victimes peuvent obtenir ce statut qu'elles aient ou non été reconnues coupables d'un crime précédent ou qu'elles aient reçu un statut de contrevenant juvénile à

French

part dans le cadre d'un autre crime.

Finalement, les cas impliquant des jeunes de 16 à 17 ans ne seront pas tout de suite classés comme criminels, et les personnes impliquées pourront se voir donner accès à des services essentiels ou complémentaires comme des programmes de logement, d'intervention en cas de crise et communautaires. Avant ce projet de loi, il était impossible de s'assurer que les jeunes accusés utilisent bel et bien les services qui leur étaient offerts. Maintenant, s'ils ne se conforment pas à des conditions complémentaires, le juge peut reclasser le cas sous la dénomination criminelle – avec vérification auprès du juge pour s'assurer que les services sont utilisés.

Le sénateur Andrew Lanza a déclaré : « Ici à New York, des milliers d'innocents sont emmenés et vendus comme des biens chaque année. La plupart des victimes sont de jeunes femmes dont on a volé l'enfance, et dans de nombreux cas, leur vie a été gâchée en raison de cette pratique vile et vicieuse qu'est le trafic d'humains à des fins sexuelles. Ce projet de loi offre aux victimes de trafic de 16 et 17 ans la capacité de fuir leurs trafiquants et de rebâtir leur vie. Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir ratifié cette importante mesure législative et la membre de l'Assemblée Paulin de son leadership. »

La membre de l'Assemblée Amy Paulin a déclaré : « Cette loi est une importante mesure dans la lutte en cours en vue de mettre fin au trafic humain à New York. Beaucoup trop de nos enfants sont exploités de façon odieuse, utilisés en vue de répondre à la demande croissante de l'industrie du sexe commercial interlope massive. Nous devons continuer à combattre pour ces jeunes et à leur offrir la possibilité de rebâtir leurs vies. Cette loi nous aidera. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE